

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	25 septembre 2026
Numéro	26.175	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission de gestion et d'évaluation		Lié à (facultatif) : ad 26.619 com
Titre : Valoriser toutes les disciplines du cycle 3 ou comment mieux accompagner les élèves dans le développement et l'épanouissement de leurs capacités		
Contenu : Considérant les résultats de l'analyse KEK-CDC qui mettent en évidence une variation dans l'importance accordée à certaines disciplines par rapport à l'ensemble des matières enseignées, il semble nécessaire de s'interroger sur cette répartition. Une réduction du nombre de disciplines à niveaux pourrait notamment être envisagée. Réaffirmant son attachement au principe selon lequel l'ensemble des disciplines du cycle 3 contribue au développement, à la formation et à l'épanouissement de l'élève, le Grand Conseil enjoint au Conseil d'État de lui présenter un rapport qui établira les meilleures pistes à mettre en place pour reconnaître explicitement et valoriser davantage toutes les matières enseignées, et ce, indépendamment de l'existence des niveaux et en veillant à ne pas prêter les acquis de compétences dans les autres disciplines. Développement (obligatoire) : Le présent postulat s'appuie sur le constat établi par le rapport KEK-CDC pour le compte de la COGES, selon lequel « <i>les mécanismes de reconnaissance des apprentissages au cycle 3 restent fortement structurés, malgré l'objectif de développer des compétences variées et de soutenir une orientation plus ouverte, par les disciplines à niveaux et par des signaux académiques perçus comme dominants</i> »¹. Dès lors, certaines matières sont considérées comme « sélectives », tandis que d'autres, généralement enseignées dans des classes hétérogènes, sont perçues comme relevant uniquement de l'« éveil » de l'élève et, de ce fait, comme étant de moindre importance. Cette distinction est notamment renforcée par l'existence de disciplines à niveaux, qui confère à certaines matières un statut particulier dans le parcours scolaire et dans la perception qu'en ont les élèves et les parents. Au regard des constats établis par KEK-CDC, il apparaît dès lors pertinent de s'interroger sur le nombre de disciplines soumises à un enseignement à niveaux et sur la plus-value de ce dispositif pour les apprentissages et l'orientation des élèves. Une réduction du nombre de disciplines à niveaux constitue ainsi une piste qui mérite d'être examinée, parallèlement à une meilleure valorisation de l'ensemble des disciplines. Partant, le présent postulat enjoint au Conseil d'État d'étudier, d'une part, les moyens permettant une meilleure reconnaissance de toutes les disciplines du cycle 3 et, d'autre part, l'opportunité de réduire le nombre de disciplines à niveaux afin de mieux accompagner chaque élève dans le développement de ses capacités. ¹Bernard Magali, Lügstenmann Marco, Rump Niels, « Évaluation du cycle 3 rénové de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel », 2026.		

Demande spécifique liée au traitement

Urgence	NON
---------	-----

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Stéphane Rosselet, président de la commission

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :